



La formation Prévention et Secours de niveau 1 pour les volontaires en engagement de Service Civique

Mode d'emploi pour les structures d'accueil de volontaires

Une formation civique et citoyenne doit être dispensée à tous les volontaires en engagement de Service Civique. Considérant la portée hautement civique et citoyenne de la formation aux premiers secours, l'Agence du Service Civique a décidé **d'inclure obligatoirement la formation Prévention et Secours de niveau 1 (PSC1) dans la formation civique et citoyenne des volontaires.**

En France, moins d'une personne sur cinq témoin d'un arrêt cardiaque pratique les gestes qui sauvent¹. Alors que 95% des Norvégiens et 80% des Autrichiens ont été initiés aux gestes qui sauvent, une grande majorité de Français ne maîtrisent pas suffisamment ces techniques pour intervenir. Or, faire des concitoyens le premier maillon de la chaîne des secours en leur enseignant les bons réflexes à adopter permet d'augmenter sensiblement les chances de sauver des vies et de rendre encore plus efficaces les interventions des services de secours.

Objectifs

L'objectif de la formation PSC1 est de permettre aux volontaires en engagement de Service Civique de devenir des citoyens acteurs de sécurité civile. A l'issue de cette formation, les volontaires en Service Civique devront avoir acquis les réflexes nécessaires à une intervention d'urgence dans l'attente des secours extérieurs et un savoir-faire permettant d'évaluer l'urgence et de mettre en pratique les gestes techniques appropriés.

¹ selon le Centre d'Analyse Stratégique

Organisation de la formation

L'organisation de cette formation a été confiée par l'Agence du Service Civique, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) depuis le 21 mai 2015 pour une durée prévisionnelle de 2 ans.

Toutes les structures accueillant des volontaires en engagement de Service Civique **ont l'obligation d'inscrire leurs volontaires à une formation organisée par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers ou par l'un de ses sous-traitants**. La formation est directement prise en charge financièrement par l'Agence du Service Civique dans le cadre du marché passé avec ce prestataire.

Les organismes d'accueil peuvent choisir de s'adresser à la structure de leur choix figurant sur la liste ci-jointe. Dans les départements où le prestataire ne serait pas en mesure de réaliser la formation PSC1 dans le calendrier souhaité par l'organisme d'accueil de volontaires, il est possible d'inscrire les volontaires dans une formation proposée dans un département voisin.

Seule exception : les structures d'accueil de volontaires elles-mêmes titulaires d'agrément du Ministère de l'Intérieur leur permettant de dispenser la formation PSC1 peuvent organiser des sessions de formation pour leurs propres volontaires, à condition d'obtenir une dérogation de la part de l'Agence du Service civique pour ce faire. Si vous souhaitez mettre en œuvre vous-mêmes des sessions de formation PSC1 pour vos propres volontaires, il vous faut adresser une demande de dérogation au Président de l'Agence du Service Civique, accompagnée d'une copie de l'agrément PSC1 accordée par le ministère de l'Intérieur à votre organisme. Si la demande de dérogation est acceptée, l'organisme agréé au titre du service civique reçoit au titre de la formation civique et citoyenne globale (volet théorique et volet pratique) 150€ versés directement par l'Agence des Services et de Paiements.

En dehors de cette exception, **il n'est pas possible de faire appel à des prestataires autres que les structures dépendant de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers listées en annexe de la présente fiche pour l'organisation de ces sessions de formation.**

Volontaires concernés

Tous les volontaires ayant signé un contrat d'engagement de Service Civique doivent bénéficier de cette formation. **La formation intervient sur le temps de mission : elle doit impérativement intervenir avant la fin de la mission de Service Civique. Il est recommandé de programmer cette formation en début de mission.**

Les volontaires qui auraient déjà obtenu le diplôme PSC1 ne sont pas tenus à cette obligation de formation. Ils peuvent néanmoins s'ils le souhaitent y participer à des fins de remise à niveau.

Durée de la formation

Conformément au référentiel national de compétences de sécurité civile, chaque session de formation d'un groupe de volontaires dure au moins 7 heures et sera répartie sur une journée.

Dates et lieux des sessions de formation et inscription des volontaires

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France s'appuie sur le réseau des unions départementales de sapeurs-pompiers (UDSP) présentes sur l'ensemble du territoire. Des dates et des lieux de session seront fixés dans les départements en fonction de la répartition des volontaires, de manière à former des groupes d'une dizaine de volontaires par session.

Pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions de formation près de votre structure et inscrire vos volontaires, vous devez contacter **la structure identifiée dans le département (coordonnées en annexe). Il vous revient ensuite d'informer les volontaires des dates, horaires et lieu de la session de formation.**

En cas d'impossibilité majeure de participer aux dates de formation proposées, les volontaires auront la possibilité de participer à une session de formation « grand public ».

De même, dans certains départements, si le nombre de volontaires en mission à l'échelle d'un territoire ne permet pas d'organiser une session dédiée, les volontaires pourront participer à des sessions de formation « grand public ».

Par ailleurs, les structures pouvant constituer un groupe de 10 volontaires minimum à l'échelle d'un département ont la possibilité de mettre en place des sessions de formation dédiée en lien avec le prestataire concerné.

Enfin, il est important de **rappeler aux volontaires inscrits pour le bon déroulement de la session de formation que leur participation effective conditionne la réalisation de certains exercices pratiques qui doivent être réalisés en binôme.**

Justificatifs

Le volontaire devra se présenter à la session de formation avec un justificatif attestant de sa qualité de volontaire (carte de Service Civique, attestation de paiement de l'indemnité Service Civique, etc.)

Annulation et report

Toute annulation d'inscription d'un volontaire à une formation doit être signalée **au moins 4 jours ouvrables avant la date de session** pour pouvoir être reportée à une date de session ultérieure, sauf maladie ou accident attesté par un justificatif.

Attestation

Le prestataire remettra à chaque volontaire à la fin de la session, ou lui fera parvenir dans les 15 jours qui suivent la fin de la session, un diplôme de formation PSC1 délivré conformément à la réglementation.

COORDONNEES DES UNIONS DEPARTEMENTALES DE SAPEURS-POMPIERS

n°	Département	Adresse de l'union départementale	Code postal	Ville	Téléphone	Email général de l'union
1	Ain	SDIS de l'Ain - 200 avenue du Cne Dhonne - BP 33	01000	Bourg-en-Bresse	04 37 62 15 06	Udsp01@sdis01.fr
2	Aisne	38 impasse Joliot Curie	02120	Guise	03 23 05 69 92	michaux.roger@orange.fr
4	Alpes de Haute-Provence	Mme Micheline LAFAURIE Les Naves Sud RN 96	04100	MANOSQUE	04 92 30 89 15 Fax : 04 92 79 39 44	unionsp04@yahoo.fr
5	Hautes-Alpes	SDIS des Hautes-Alpes Quartier Patac Centre	05000	Gap	04 92 40 18 35	udsp@sdis05.fr
6	Alpes-Maritimes	262 avenue Sainte Marguerite, Immeuble "Le Baou", Porte A	06200	Nice	04 93 18 16 30	s.udsp06@orange.fr
7	Ardèche	Maison des sapeurs-pompiers	07800	Beauchastel	04 75 85 06 34	udsp07@wanadoo.fr
8	Ardennes	Centre de secours principal - 27 rue de la Vieille Meuse	08000	Charleville-Mézières	03 24 57 67 37	udsp08@sdis08.fr roger.sylvain08@orange.fr
9	Ariège	31 bis avenue du Général de Gaulle	09000	Foix	05 61 60 82 80	-
10	Aube	21 rue Etienne Pédrion BP 607	10088	Troyes Cedex	03 25 75 77 14	dominique.baroni@sdis10.fr
11	Aude	BP 1009	11850	Carcassonne Cedex	04 68 79 59 70	udsp-aude@wanadoo.fr
12	Aveyron	SDIS de l'Aveyron - Zone de Bel Air - Rue de la Sauvegarde	12031	Rodez Cedex 9	05 65 77 12 08	ud12@sdis12.org
13	Bouches-du-Rhône	Centre de Secours Avenue Clément Ader	13340	Rognac	04 42 87 76 67	udsp13@sdis13.fr
14	Calvados	82 avenue de Thiès Bat D Péricentre V - 2e étage	14000	Caen	02 31 93 78 00	udsp.14@wanadoo.fr

15	Cantal	86 avenue de Conthe BP 627	15006	Aurillac cedex	04 71 48 82 83	udsp15@sdis15.fr
17	Charente-Maritime	Mme Géraldine MAUPILLIER – ZI des quatre chevaliers – 1 rond point de la République BP 60099	17187	Perigny Cedex	05 46 00 27 99	udsp17@sdis17.fr
18	Cher	230 rue Louis Mallet	18000	Bourges	02 48 66 76 51	udsp.florence@sdis18.fr
19	Corrèze	19 rue Evariste Galois - Les Chabanes BP 107	19003	Tulle Cedex	05 55 29 64 52	udsp@sdis19.fr
2A	Corse du Sud	DD SIS - Avenue Noël Franchini BP 552	20189	Ajaccio Cedex 2	04 95 29 18 00	salineisi.pierre@sdis2a.fr
2B	Haute-Corse	SDIS 2 B Lieudit "Casetta"	20600	Furiani	04 95 30 12 90	formation-cds@sdis2b.fr antozuccarelli@orange.fr
21	Côte-d'Or	15 rue de l'Eglise BP 20	21800	Neuilly-les-Dijon	03 80 47 34 07 06 03 59 10 09 Fax : 03 80 47 04 09	association.udsp-cote-dor@orange.fr
22	Côtes-d'Armor	29 BIS Rue Jean Rioche	22000	Sainte-Brieuc	02 96 01 27 40	antoine.hubert@sdis22.fr
23	Creuse	62 Rue Jean JAURES	23000	GUERET	07 86 87 47 07	udps23@anps.fr
24	Dordogne	13 chemin des Gironnets	24100	LEMBRASE	05 53 35 82 82	jlperusin@wanadoo.fr
25	Doubs	Mme Emmanuelle BIGUENET UDSP 10 chemin de la Clairière	25000	Besancon	03 81 85 37 38	Emmanuelle.biguenet@sdis25.fr
26	Drôme	CIS Quartier Maleval	26220	Dieulefit	04 75 46 78 28	udsp26@wanadoo.fr
27	Eure	44, rue de Vernon	27000	Evreux	02 32 62 26 62	udsp@sdis27.fr
28	Eure-et-Loir	SDIS 7 rue Vincent Chevard	28000	Chartres	02 37 91 86 96	udsp28@sdis28.fr
29	Finistère	Centre de Secours Rue du Budou	29250	Saint Pol de Léon	02 98 29 15 39	UDSP29@wanadoo.fr

30	Gard	42 avenue Vincent D'Indy	30100	Ales	04 66 54 33 23	udsp30@sdis30.fr
31	Haute-Garonne	UDSP 31 - 6 Bld Déodat de Severac BP 60 327	31773	Colomiers Cedex	05 62 13 20 22	udsp31@wanadoo.fr
32	Gers	Résidence Sainte-Barbe Route de Pessan	32000	Auch	05 62 07 94 83	ud32@wanadoo.fr
33	Gironde	56 cours du Maréchal Juin Entrée 3 - n° 37	33000	Bordeaux Cedex	05 56 99 81 68 Fax : 05 56 99 81 76	udsp33@gmail.com
34	Hérault	10 avenue Irène et Frédéric Joliot Curie - ZI du Capiscol	34420	Villeneuve-les- Beziers	04 67 90 35 67	udsp34@free.fr
35	Ille-et-Vilaine	Avenue des Platanes	35310	Mordelles	02 99 60 03 09	udsp-35@wanadoo.fr
36	Indre	La Bergère de l'étang	36140	Aiguerande	06 68 57 93 67	thierry.champagne@wanadoo.fr
37	Indre-et-Loire	ZA La Haute Limougière - Route de St Roch Bâtiment des Services Techniques	37230	Fondettes	02 34 37 43 30	udsp@sdis37.fr
38	Isère	Le Manival BP 97 11, av du Vercors	38243	Maylan Cedex	04 76 18 93 62	udsp38@wanadoo.fr
39	Jura	Rue des Hirondelles	39400	Morbier	03 84 33 04 26	udspj39@wanadoo.fr
40	Landes	Rocade, Rond-point de Saint Avit BP 42	40001	Mont de Marsan	05 58 85 28 64	sapeurspompiers.ud40@wanadoo.fr
41	Loir-et-Cher	Mme Véronique BOUTET 11-13 avenue de Gutenberg BP 31059	41010	Blois Cedex	02 54 51 54 00	veronique.boutet@sdis41.fr
42	Loire	8 rue du Chanoine Ploton BP 541	42007	Saint Etienne Cedex 1	04 77 91 08 81 Fax : 04 77 91 08 82	i.montchamp@sdis42.fr udspl.securisme@sdis42.fr
43	Haute-Loire	5 bis rue Hippolyte Malègue ZA de Taulhac	43000	Le Puy-en-Velay	04 71 07 03 42	cecile.secretariat@udsp43.fr
44	Loire-Atlantique	12, rue Arago BP 94 303	44243	La Chapelle-sur- erdre Cedex	02 28 01 39 04	udsp44secourisme@orange.fr

45	Loiret	574 rue des Bonhommes	45370	CLERY-SAINT-ANDRE	02 38 76 32 25	jean-marc.duplan@sdis45.fr
46	Lot	Roc de Malepique	46300	Gourdon	05 65 41 15 49	3fu.urspmp@orange.fr
47	Lot-et-Garonne	Centre de secours - Avenue des Landes	47160	Damazan	05 53 88 76 60	udsp47@udsp47.org
48	Lozère	Caserne des sapeurs-pompiers, 40 allée Raymond Fages	48000	Mende	04 66 94 21 50	helenevilleneuve@sdis48.fr
49	Maine-et-Loire	6 avenue du Grand Périgné	49070	Beaucouze	02 41 33 21 39 (ou 38)	secretariat@udsp49.fr
50	Manche	4 rue Belle-croix	50000	St Lo	02 33 05 83 90	udsp50@wanadoo.fr
51	Marne	18 rue Laurent Deramez	51100	Reims	03 26 97 76 88	secretariat@udsp51.fr
52	Haute-Marne	CIS Groupt de Chaumont avenue du Souvenir Français	52000	Chaumont	03 25 32 52 08	brasseur.s@sdis52.fr
53	Mayenne	19 rue Eugène Messmer	53000	Laval	02 43 56 84 36	accueil@udsp53.fr
54	Meurthe-et-Moselle	CTL Ludres 75 rue Lavoisier	54710	Ludres	03 83 50 89 40 Fax : 03 83 50 14 62	secretariat.ud@sdis54.fr
55	Meuse	Adj Sébastien GILLET animateur de la commission secourisme 29 route principale	55700	Inor	06 85 81 77 91	basoul@orange.fr
		Adj David ERARD 10 rue Raymond Poincaré	55000	Tremont sur Saulx	03 29 77 15 28	da.erard@orange.fr
		UDSP 46 avenue du Luxembourg	55100	Verdun	03 29 86 86 24	secretudsp55@orange.fr
56	Morbihan	SDIS, 40 rue Jean Jaures - CP 62	56038	Vannes Cedex	02 97 54 56 59	Bguillo@sdis56.fr
57	Moselle	3 rue de Bort-les-Orgues BP 50083	57072	Metz Cedex 03	03 87 79 45 04 06 72 79 74 32	Marc.friedrich@sdis57.fr

58	Nièvre	Centre de secours de Chatillon en Bazois – rue de Beauregard	58110	Chatillon en Bazois	06 32 12 16 11 03 86 84 06 48	michelmarie58@orange.fr
59	Nord	Mme Sylvie DUMORTIER (vice présidente) 280 Chaussée Marcelin Berthelot	59200	TOURCOING	03 20 68 96 07 06 73 14 94 41 Fax : 03 20 68 96 19	ascist@sfr.fr
60	Oise	2, av de Bury St Edmunds	60200	Compiègne	03 44 36 35 50	union@pompiersdeloise.fr
61	Orne	UDSP Orne - 15 rue Daniel Goulet	61170	Le Mêle-sur-Sarthe	02 33 15 08 13 06 78 50 12 97	udsporne@wanadoo.fr
62	Pas-de-Calais	Mme 18 rue René Cassin BP 77	62052	Saint Laurent Blangy Cedex	03 21 21 80 11	udsp62@sdis62.fr
63	Puy-de-Dôme	SDIS - 143 avenue du Brézet BP 280	63008	Clermont-Ferrand Cedex 1	04 73 90 05 10	udsp63@wanadoo.fr
64	Pyrénées-Atlantiques	UDSP - 33 avenue du Maréchal Leclerc	64000	Pau	0820 12 64 64 Prononcer au téléphone : « union départementale » 06 18 61 17 06	udsp64@sdis64.fr
65	Hautes-Pyrénées	UDSP 65 - Rue de la Concorde - Zone Industrielle	65320	Bordères-sur-Echez	05 62 38 18 14	ud@sdis65.com
66	Pyrénées-Orientales	1 rue du Lieutenant Gourbault BP69003	66963	Perpignan Cedex	04 68 63 78 22	sapeurs-pompiers.union-dep@wanadoo.fr
67	Bas-Rhin	115, Grand'rue BP 128	67503	Haguenau Cedex	03 88 73 04 04	udsp67@wanadoo.fr
68	Haut-Rhin	Caserne des sapeurs-pompiers, 4 boulevard de la Marseillaise	68100	Mulhouse	03 89 40 91 72 03 89 4320 27	-
69	Rhône	UDMSP - 120, rue Philippe de Lassalle	69004	LYON	04 78 95 30 39	contact@udmsp.fr
70	Haute-Saône	176 rue Saint Martin BP 40005	70001	Vesoul Cedex	03 84 96 47 69	benoit.garret@mpsa.com
71	Saône-et-Loire	Centre de secours Albert Dubost 8 rue Pasteur	71150	Chagny	09 61 49 14 24	secretariat@pompiers71.com

72	Sarthe	13 Bld Saint Michel CS 90035	72190	Coulaines	02 43 54 67 49 Fax : 02 43 74 37 95	kni@sdis72.fr
73	Savoie	515 avenue de Turin	73000	Chambéry	04 79 60 74 25	udsp73@sdis73.fr
74	Haute-Savoie	Conseiller technique départemental volontariat 20, bd Jean Jaurès	74500	Evian les Bains	04 50 74 90 52	unionD@sdis74.fr
75	Paris	Protection Civile de Paris 244, rue de Vaugirard	75015	Paris	01 43 37 01 01	psc1- servicecivique@protectioncivile.org
76	Seine-Maritime	2 bis rue du Colonel Trupel	76190	Yvetot	02 32 70 44 35	udsp76@wanadoo.fr
77	Seine-et-Marne	56, av de Corbeil BP 109	77001	Melun Cedex	01 60 56 65 69	udsp@sdis77.fr
78	Yvelines	9 bis rue Denis Papin BP 30	78192	Trappes Cedex	01 30 62 05 68 Fax : 01 30 62 70 97	udspy.securisme@wanadoo.fr
79	Deux-Sèvres	Mme Audrey KHOUBID UDSP section secourisme - 100 rue de la Gare – CS 40019	79185	Chauray Cedex	05 49 08 18 17	a.khoubid@sdis79.fr
80	Somme	7 allée du Bicêtre - BP 2606	80026	Amiens Cedex	03 22 97 84 03	udsp80@free.fr
81	Tarn	SDIS - 15, rue de Jautzou BP 128	81004	Albi Cedex	05 63 77 35 18	-
82	Tarn-et-Garonne	Centre de secours principal 2 rue Louis d'Anjou	82200	Moissac	05 63 04 03 14	roux.cspmoissac@gmail.com
83	Var	188 Rue des Boutons d'Or Résidence La Pinède - Bâtiment E	83190	OLLIOULES	06 12 71 46 04	secretariat@udspvar.fr secourisme@udspvar.fr
84	Vaucluse	Esplanade de l'Armée d'Afrique	84018	Avignon Cedex 1	04 90 81 69 36 Fax : 04 90 81 67 87	udsp84.securisme@sdis84.fr
86	Vienne	Mme Lydie FICHET SDIS 11 avenue Galilée BP 60120	86961	Futuroscope Chasseneuil	05 49 49 18 56 Fax : 05 49 49 18 69	Lydie.fichet@sdis86.net
87	Haute-Vienne	UDSP 87 - 2 avenue Vincent Auriol	87000	Limoges	05 55 12 80 29	udsp87@sdis87.fr

88	Vosges	Voie Husson BP 79	88198	Golbey Cedex	03 29 69 54 41	udsp.vosges@sdis88.fr
89	Yonne	Gpt Nord - Centre de secours - Avenue de Lörrach	89100	Sens	03 86 95 04 46	udsp89@orange.fr
90	Territoire de Belfort	CS de Belfort Nord 3 rue du Martinet	90300	Valdoie	03 84 58 78 77	-
91	Essonne	14 rue Lucien Allais	91290	La Norville		president-udsp91@sdis91.fr
92	Hauts-de-Seine	Mêmes coordonnées que pour Paris (75)				
93	Seine-Saint-Denis					
94	Val-de-Marne					
95	Val d'Oise	Sdis du Val d'Oise BP 80318	95027	Cergy Pontoise Cedex	01 34 41 04 42 06 07 64 95 11	andre.verlande@sdis95.fr
971	Guadeloupe	Zac de Dothemare	97139	Abymes	06 90 48 37 15	gilles.bissainthe@sdis971.fr
972	Martinique	Bassin de Radoub BP 687	97264	Fort-de-France	05 96 71 52 92	udsp972@wanadoo.fr
973	Guyane	Angle des Boulevards Jubelin et république BP 55	97322	Cayenne centre	05 94 25 29 00	u.d.s.p973@wanadoo.fr
974	La Réunion	94, rue Monthyon	97487	Saint Denis	02 62 22 50 18	Josselin.myrtho@hotmail.fr
976	Mayotte	BP 711	97600	Mamoudzou	02 69 63 94 63	pharmacie@sdis976.fr
987	Polynésie Française	HAKAHAU BP 162	98745	UA-POU		heifara.cros@gmail.com
988	Nouvelle-Calédonie	Lot 21 Paita Village BP 1531	98890	PAITA Cedex	00 687 85 26 18	pompiernc@mls.nc gwenval.cambon@free.fr